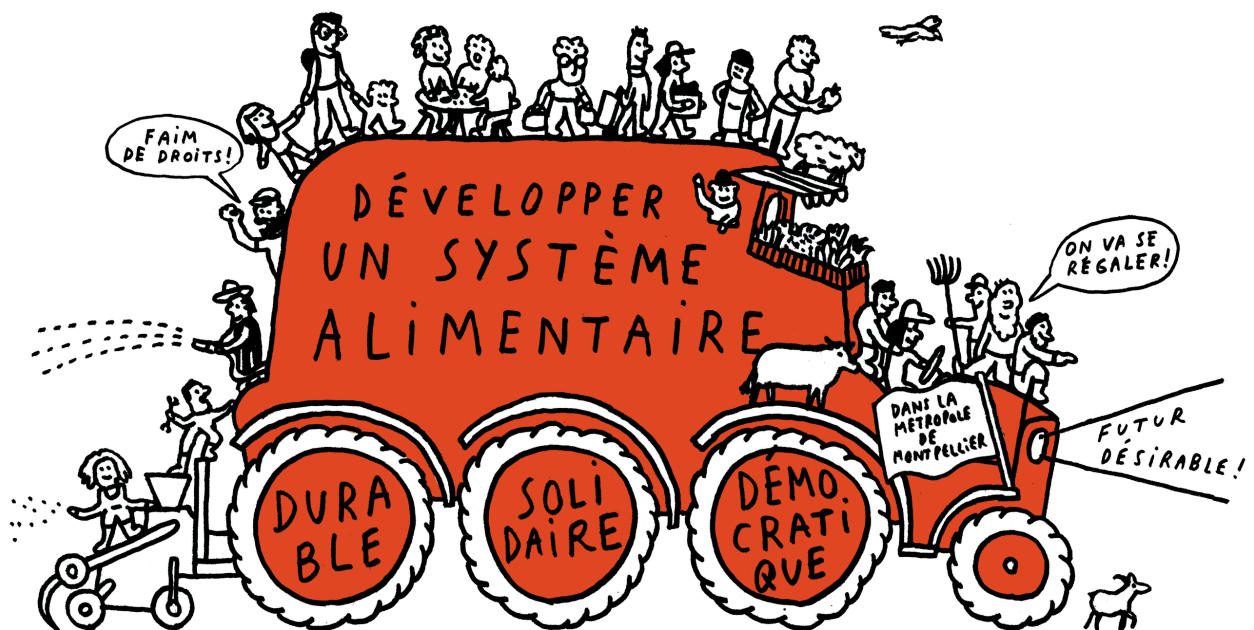


LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE DE MONTPELLIER

LIVRET D'ACCUEIL

HABITANT·ES ET ORGANISATIONS DE MONTPELLIER SE SONT
RASSEMBLÉ·ES POUR EXPÉRIMENTER UNE
CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE.

ELLE A POUR BUT DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, DÉVELOPPER
LA SOLIDARITÉ, ET NOURRIR LES HABITANT·ES DANS LE RESPECT DE
LEUR SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL DES
PRODUCTEUR·RICES, EN LES RÉMUNÉRANT AU JUSTE PRIX.



✉ CONTACT@CAISSE-ALIMENTAIRE-COMMUNE.FR

📷 [@CAISSEALIMENTAIRECOMMUNEMTP](https://www.instagram.com/CAISSEALIMENTAIRECOMMUNEMTP)

📄 CAISSE-ALIMENTAIRE-COMMUNE.FR

LE PROJET D'EXPÉRIMENTATION

QU'EST-CE QUE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE ?

La Caisse alimentaire commune est un projet inspiré de **la sécurité sociale de l'alimentation (SSA)*** expérimenté à Montpellier.

*Le projet de SSA, porté par un collectif national, vise à étendre la sécurité sociale existante à l'alimentation pour en faire un droit universel. Ainsi chacun recevrait un budget mensuel de 150 € pour se nourrir, utilisable dans un circuit alimentaire conventionné, c'est à dire choisi démocratiquement et favorisant des systèmes alimentaires plus durables. Son financement serait assuré par des cotisations sociales.



Son objectif est de permettre à chacune de mieux se nourrir grâce à un budget collectif financé par les cotisations des participant·es et complété par des subventions publiques et privées.

Le projet est porté par un collectif d'organisations locales et géré démocratiquement par un comité citoyen.

Concrètement, chaque personne cotise selon ses moyens et reçoit chaque mois une somme (entre 100 € et 220 € selon la taille de son foyer) à dépenser dans des lieux conventionnés (épiceries, marchés, etc.) répondant à des critères de qualité définis par le comité.

LE CONTEXTE

Aujourd'hui, **l'alimentation est au cœur de nombreux enjeux sociaux et environnementaux.**

En France, environ **une personne sur cinq est en situation de précarité alimentaire.** À Montpellier, le taux de pauvreté atteignait déjà **19,3 %** en 2019, avec des réalités très diverses (personnes sans domicile, travailleurs pauvres, familles monoparentales, étudiants, etc.). Cette précarité s'est aggravée avec la crise du Covid et l'inflation. De l'autre côté de la chaîne, **les producteurs peinent souvent aussi à vivre de leur travail.**

Par ailleurs, **l'alimentation industrielle** pose des **problèmes de santé et a un impact important sur l'environnement**, notamment en contribuant au **réchauffement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à l'épuisement et la pollution des sols et de l'eau.**

Face à ces constats, l'expérimentation d'une caisse alimentaire commune vise à :

- lutter contre la **précarité** des **consommateurs** et des **producteurs**
- à **faciliter l'accès** à une alimentation durable (en levant les freins financiers, géographiques)
- **accompagner la transition** vers des systèmes alimentaires plus sains et respectueux de l'environnement.
- Permettre aux habitant·es de **reprendre du pouvoir sur notre système alimentaire**

LE COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION

Le Comité citoyen de l'alimentation est **l'instance de décision** du fonctionnement de la Caisse alimentaire commune. Il est composé d'habitantes du territoire de Montpellier.

Depuis octobre 2022, le comité s'est réuni tous les mois.

Ces rencontres permettent de **partager des connaissances sur les enjeux liés à l'alimentation** : inégalités sociales, précarité alimentaire, systèmes alimentaires, démocratie participative ou encore qualité de l'alimentation.

Le comité s'enrichit aussi d'échanges **avec différents acteurs et actrices** (paysan·es, chercheur·es, professionnel·les de santé, élu·es).

Les décisions sont prises à partir de ces échanges et d'ateliers. Des groupes de travail et séances intermédiaires viennent compléter les réunions mensuelles du Comité.

Les décisions sont adoptées **autant que possible par consensus**.

Les missions principales du Comité citoyen sont :

- Définir les règles de cotisation
- Définir les critères de conventionnement des points de vente
- Définir les modalités d'entrée des expérimentateur·ices



LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'expérimentation est suivie par une équipe de **chercheur·ses issus·es de différents organismes** (INRAE, CIRAD, CNRS, LABOCA, Chaire Unesco Alimentations du Monde).

Tout au long du projet, **des données sont collectées** (questionnaires, entretiens, observations) auprès des foyers participants.

L'objectif est d'**analyser les effets du dispositif sur les pratiques et les systèmes alimentaires**, ainsi que d'évaluer la **viabilité économique de la Caisse alimentaire commune**. Vous pouvez retrouver ces premiers éléments d'évaluation sous forme de rapports sur notre site internet.

VOTRE ENGAGEMENT DANS LE PROJET

Dans le cadre de l'expérimentation de la Caisse alimentaire commune, vous vous engagez à :

- **utiliser la MonA** pour des achats alimentaires (les produits d'hygiène ou ménagers et l'alcool sont exclus)
- **garder le même montant** de cotisation mensuelle sur une période de 3 mois minimum
- répondre à un **questionnaire obligatoire** avant l'activation de la MonA, puis un second 1 an plus tard.

Des entretiens optionnels individuels ou collectifs pourront être également proposés. De plus, si vous le souhaitez, vous pourrez participer à des séances de travail sur différents sujets proposés par le Comité citoyen et à des animations proposées par le collectif.

ET MAINTENANT C'EST QUOI LA SUITE ?

LES ÉTAPES

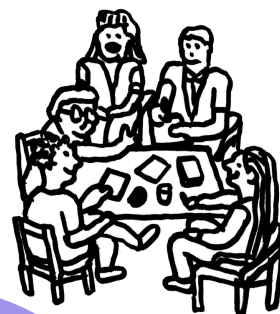
1 J'ai candidaté et été tiré·e au sort

2

Je participe à une réunion d'accueil et partage les enjeux de l'expérimentation

3

Je définis mon montant de cotisation à l'aide du guide d'auto-détermination (cf. page suivante)



4

Je m'enregistre à la MonA



5

Je réponds au questionnaire de recherche

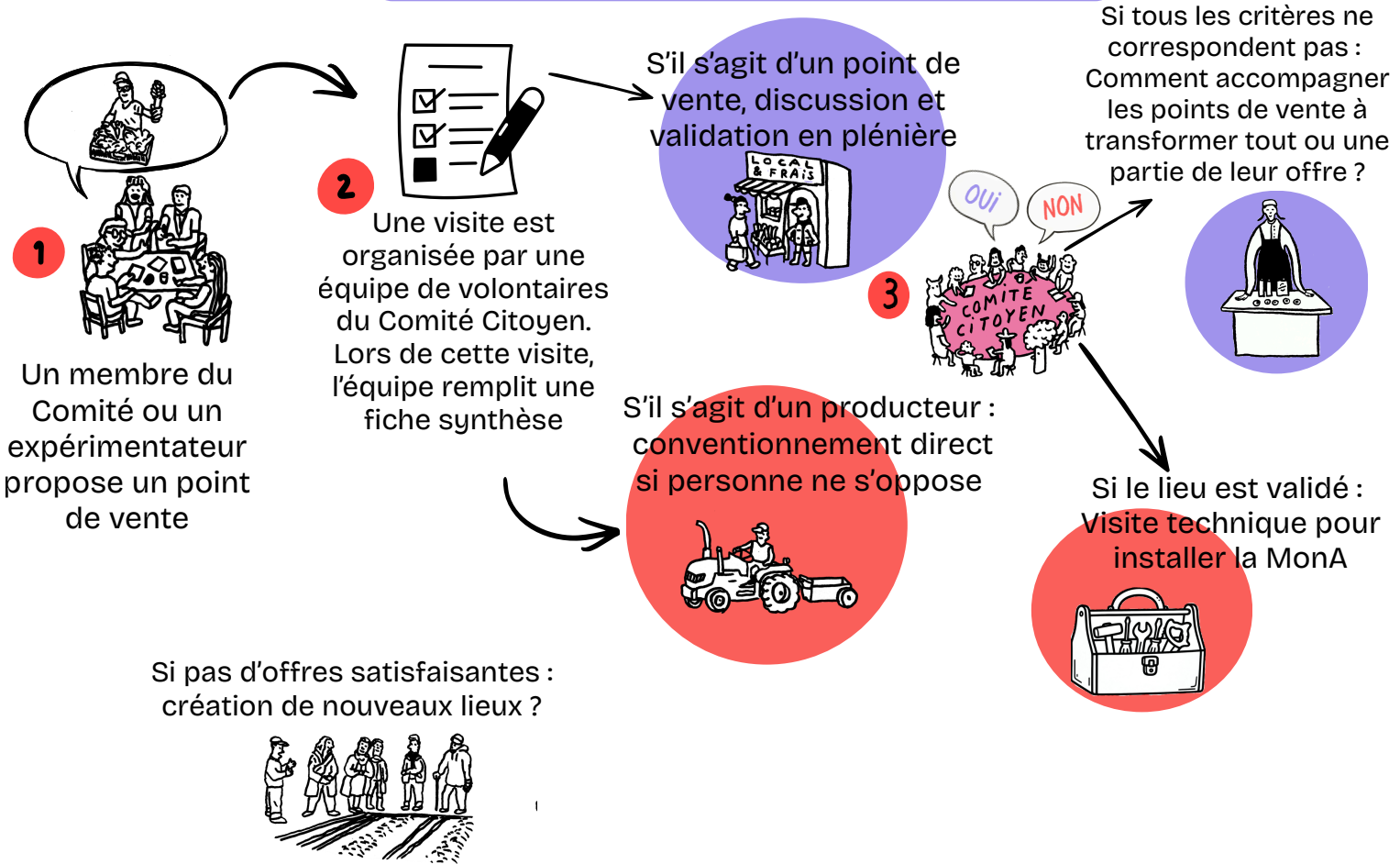
6

Mon compte MonA est activé, je peux faire mes achats dans les lieux conventionnés !

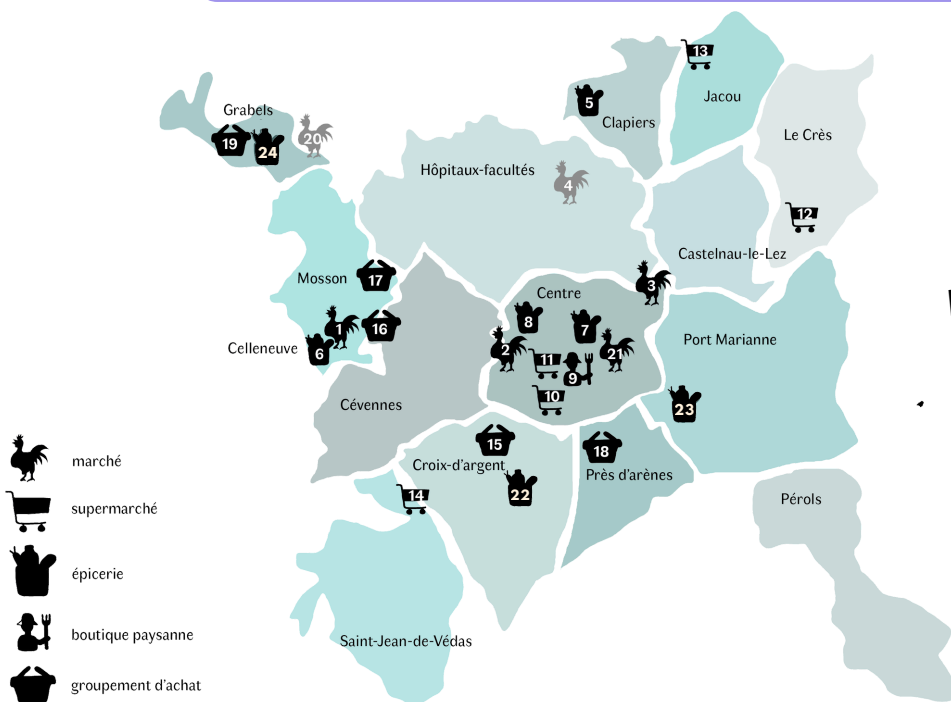


CONVENTIONNEMENT ET POINTS DE VENTE

LE PROCESSUS DE CONVENTIONNEMENT



CARTE DES POINTS DE VENTE ACTUELS



Liste complète et informations sur les points de vente sur monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr



Les Marchés

MARCHÉ DE CELLENEUVE

mercredi de 7h à 13h30

All. Antonin Chauliac, 34080 Montpellier



→ fruits/ légumes, viande, charcuterie, pain, fromage, miel, moules et coquillages

MARCHÉ DES ARCEAUX

mardi et samedi de 7h à 13h30

Bd des Arceaux, 34000 Montpellier



→ fruits/légumes, oeufs, fromage, viande agneau, huile d'olive, spiruline, poisson et fruits de mer, miel, pain, confiture, faisselles, charcuterie

MARCHÉ DES AUBES

mercredi de 16h30 à 19h

Rue des Cailles, 34000 Montpellier



→ fruits/légumes, fromage, oeufs, miel, pain, tisane, charcuterie, noix, plats africains, tofu, huile d'olive, gâteaux, moules et coquillages, spiruline, crêpes

Marché paysan d'Agropolis :

mardi de 16h à 19h

1000 Av. du Val de Montferrand, 34090 Montpellier



→ fruits/légumes, fromage, oeufs, tisane, faisselle, viande sur précommandes, charcuterie

MARCHÉ DE GRABELS

samedi de 9h à 13h

1 Place Jean Jaurès

34790 GRABELS



Les épiceries

LA CRÈMERIE

jeudi de 17h30 à 19h30

vendredi de 12h à 14h

samedi 10h à 12h

128 Rue du Romarin, 34830 Clapiers

contact@lacremerie-coop.fr



L'ESPERLUETTE

Mardi de 9h30 et 12h et de 17h à 19h30

Jeudi de 17h à 19h30

Vendredi de 17h à 18h30

3 rue Marcellin Albert, 34080 Montpellier



FOLLE AVOINE

mardi, mercredi, jeudi et vendredi

de 9h à 13h et 14h à 19h30

samedi 9h à 13h

18 Rue Proudhon, 34000 Montpellier

epicerie.folleavoine@gmail.com

09 83 29 73 53



Kesako :

mardi, mercredi, jeudi et vendredi

de 10h à 13h et 16h à 19h30

samedi de 10h à 13h et 15h à 19h

412 Av. du Père Soulas, 34090 Montpellier

09 75 21 41 85



LES JARDINS DE COCAGNE

maraichage biologique en insertion socio professionnelle

lundi 16h à 19h Association

Carrousel, 4 cours Gambetta,

Montpellier

jeudi de 16h à 19h au Domaine de

Mirabeau, Fabrègues



Les supermarchés

BIOCOOP LE VIVIERS

lundi au samedi de 9h à 19h30

Centre Commercial Espace Bocaud, 15 Rue du Clos de Viviers, 34830 Jacou

04 48 20 10 02



MAGASIN DE PRODUITS LOCAUX LOCAVORIUM

lundi au samedi de 9h à 19h

60 Rue Pierre et Marie Curie, 34430 Saint-Jean-de-Védas

09 81 78 87 18



BIOCOOP L'AILE DU PAPILLON

lundi au samedi de 9h à 19h30

100 Rte de Nîmes, 34920 Le Crès

04 67 87 05 88



LA CAGETTE

lundi de 14h à 20h30

mardi au samedi de 8h à 20h30

19 Av. Georges Clemenceau, 34000 Montpellier



BIOCOOP COURREAU

lundi de 14h30 à 19h30

mardi au samedi de 9h à 19h30

2 Bd du Jeu de Paume, 34000 Montpellier

04 67 58 38 63



Les groupements d'achats

- VRAC ET COCINAS : CROIX D'ARGENT, PETIT BARD, SAINT MARTIN, LA MOSSON, LA VALSIÈRE-GRABELS



→ légumes/fruits, oeufs, céréales, légumineuses, huiles, miel, crème de marrons



La boutique paysanne

SENTIER DE CÉVENNES

lundi au samedi de 10h à 13h30 et 15h à 19h

28 Rue Paul Brousse, 34000 Montpellier

09 67 37 39 64



Le processus de conventionnement est en cours.
La liste des points de vente conventionnés va continuer à s'élargir progressivement afin de couvrir le plus largement possible le territoire de la Métropole.
Liste complète et à jour sur monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr

LES POINTS DE VENTE AUX FONCTIONNEMENTS SPÉCIFIQUES

LA CAGETTE

Produits : La Cagette propose environ 3 000 références, de plus de 120 fournisseurs, dont plus de la moitié sont des producteurs locaux avec lesquels elle travaille en direct.

Adhésion et participation :

Pour intégrer la Cagette, il faut :

- S'inscrire à une réunion d'accueil (en ligne ou en magasin).

Une visite préalable peut aussi être organisée, demander à solidarite@lacagette-coop.fr

- Devenir coopérateur-riche en achetant une part sociale (10 €) ou une part solidaire (0€).
- Participer au fonctionnement du magasin en effectuant un service de 3h toutes les 4 à 8 semaines.

Infos pratiques :

Site : <https://lacagette-coop.fr>

Adresse : 19 avenue Georges Clemenceau, 34000 Montpellier



VRAC & COCINAS

Produits : Les produits sont bios en vrac et à prix coûtant. Catalogue disponible sur le site.

Adhésion : Adhésion libre à partir de 1 € + Participation via le bénévolat (accueil lors des épicerie, préparation des commandes, participation aux choix des produits, etc.)

Site internet : <https://montpellier.vrac-asso.org/>

Prochaines prise de commande :

<https://montpellier.vrac-asso.org/permanences-et-epicerie-ephemeres/>

Quartiers : Petit-Bard, Mosson, Croix d'Argent, Près d'Arènes, Tournezy, La Valsière



L'ESPERLUETTE

Produits : Produits de qualité bio à prix coûtant :

- Épicerie de produits secs en vrac et bio (partenariat Biocoop), producteur-riche et artisan-es locaux et/ou en circuit court.
- Groupements d'achats de produits frais et locaux tous les 15j (fruits, légumes, fromages...)
- Garde-manger solidaire = collectes Biocoop et dons

Adhésion : 3€ l'année, 1€ solidaire. Participation de toutes en fonction des disponibilités, intérêts et compétences. Dons matériels et financiers.

Site internet : <https://esperluette-celleneuve.org/>

Adresse : 8 Allée Antonin Chauliac 34080 Montpellier



Esperluette

JARDINS DE COCAGNE MIRABEAU

Produits : Paniers de légumes et de fruits

Adhésion : Afin de bénéficier des paniers, une cotisation associative annuelle de 18€ vous sera demandée au moment de votre inscription

Site internet : <https://jardinsmirabeau.fr/>

Adresse : Espace Croizat, 8 rue Jacques-Draparnaud, les lundi de 16h à 19h



GUIDE D'AUTODÉTERMINATION DU MONTANT DE COTISATION AVEC PRISE EN COMPTE DE LA COMPOSITION DU FOYER

Pour définir votre cotisation, le comité citoyen vous propose de déterminer vous même votre cotisation, sans fournir de justificatif, en suivant ces 5 étapes.

1ÈRE ÉTAPE : JE DÉFINIS LE MONTANT DE MON ALLOCATION

Pour cela, je compte le nombre de personnes de mon foyer que je souhaite engager dans l'expérimentation.

Foyer est ici utilisé au sens de ménage comme désignant l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Exemple de situation où tous les membres du foyer ne sont pas engagés dans l'expérimentation :

Parent seul avec deux enfants, je vis dans une collocation avec un couple et leur enfant unique. Je souhaite m'engager dans l'expérimentation avec mes deux enfants, je note ainsi 3 personnes engagées dans l'expérimentation et j'aurai droit à 180 MonA.

1 PERSONNE ENGAGÉE



2 PERSONNES ENGAGÉES



∞ JE REÇOIS 100 MONA

3 PERSONNES ENGAGÉES

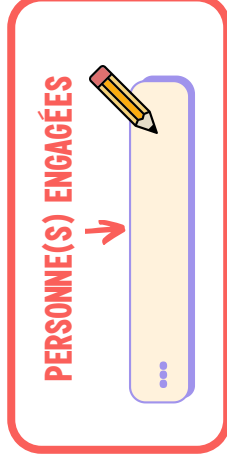


JE REÇOIS 180 MONA

4 PERSONNES OU PLUS
ENGAGÉES



JE REÇOIS 220 MONA



NB : Si j'estime que je ne dépenserai pas ce montant d'allocation, je peux choisir le montant d'allocation MonA inférieur à celui déterminé par le nombre de personnes engagées.

2ÈME ÉTAPE : JE CALCULE POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES QUE J'ENGAGE DANS L'EXPÉRIMENTATION

LE REVENU MENSUEL
NET

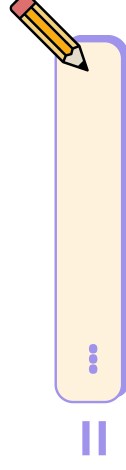
Le Revenu mensuel net est composé de l'ensemble des revenus de tous les membres engagés dans l'expérimentation : revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; indemnité chômage ; pension de retraite ; prestations sociales (RSA, Allocation Adulte Handicapé, aides au logement, prestations familiales...) ; rentes et dividendes ; pension alimentaire ; allocations de solidarités sociales ; et toutes autres formes de revenu.

LE BUDGET DISPONIBLE*

* Habituellement appelé Reste à Vivre

Le Budget Disponible est le montant qu'il me reste une fois payées les charges fixes : loyer, crédit immobilier, charges, assurances, taxes, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphonie...), transports...

J'OBTIENS



3ÈME ÉTAPE : JE CALCULE LE NOMBRE DE PARTS QUE REPRÉSENTENT LES PERSONNES QUE J'ENGAGE DANS L'EXPÉRIMENTATION

Pour ce calcul je compte : 1 part pour le premier adulte engagé ; 0,5 part pour chaque adulte engagé supplémentaire et pour chaque enfant engagé à partir de 14 ans ; 0,3 part pour chaque enfant engagé de moins de 14 ans.

1 adulte	2 adultes	1 adulte + 1 enfant (+14ans) + 1 enfant (-14ans)	2 adultes + + 1 enfant (-14ans)	2 adultes + 1 enfant (+14ans) + 2 enfants (-14ans)
$1 = 1$ Part	$1 + 0,5 = 1,5$ Part	$1 + 0,5 + 0,3 = 1,8$ Part	$1 + 0,5 + 0,3 = 1,8$ Part	$1 + 0,5 + 0,5 + 0,3 + 0,3 = 2,6$ Parts

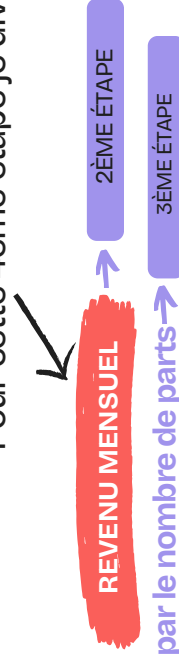
J'OBTIENS = ... PART(S)

4ÈME ÉTAPE : JE CALCULE MES RESSOURCES PAR PART

9

Les montants obtenus à la 2ème étape sont à déterminer en fonction du nombre de parts défini à la 3ème étape.

Pour cette 4ème étape je divise donc mon :



J'OBTIENS = ... REVENU MENSUEL NET / PART



BUDGET DISPONIBLE / PART

5ÈME ÉTAPE : JE DÉFINIS MON MONTANT DE COTISATION À L'AIDE DU BON REPÈRE

En fonction de mon montant d'allocation choisi en **1ÈRE ÉTAPE**, je me réfère au bon repère.



Le Comité citoyen de l'alimentation propose aux participant-es de la Caisse de définir leur montant de cotisation à l'aide des repères ci-dessous. Les deux critères vont déterminer 2 montants de cotisation différents (ou pas...). Dans cette fourchette de cotisations suggérées, à vous de choisir ensuite le montant qui paraît le plus adapté à votre situation ainsi qu'aux vues des enjeux du projet. Le montant de cotisation pourra être modifié si besoin tous les 3 mois.

	Revenu mensuel net/part	Cotisation suggérée pour le foyer	Budget disponible/part	Cotisation suggérée pour le foyer
RSA →	635 € ou moins	1 €	205 € ou moins	1 €
	750 €	5 €	225 €	5 €
	800 €	10 €	250 €	10 €
	850 €	15 €	275 €	15 €
	900 €	20 €	300 €	20 €
	950 €	25 €	325 €	25 €
	1 000 €	30 €	350 €	30 €
	1 050 €	35 €	375 €	35 €
	1 100 €	40 €	400 €	40 €
	1 150 €	45 €	425 €	45 €
	1 200 €	50 €	450 €	50 €
	1 250 €	55 €	475 €	55 €
	1 300 €	60 €	500 €	60 €
	1 350 €	65 €	525 €	65 €
	1 400 €	70 €	550 €	70 €
	1 500 €	80 €	605 €	80 €
REVENU MÉDIAN MONTPELLIER →	1 600 €	85 €	630 €	85 €
	1 750 €	95 €	670 €	95 €
	1 850 €	100 €	695 €	100 €
REVENU MÉDIAN MÉTROPOLE →	1 900 €	105 €	720 €	105 €
	2 100 €	115 €	830 €	115 €
	2 300 €	125 €	935 €	125 €
	2 500 €	135 €	1 045 €	135 €
	2 700 €	145 €	1 150 €	145 €
	2800 € et plus	150 € et plus	1 205 € et plus	150 € et plus

REPÈRE DE COTISATIONS SUGGÉRÉES POUR UNE ALLOCATION DE 150 MONA :

B

Le Comité citoyen de l'alimentation propose aux participant·es de la Caisse de définir leur montant de cotisation à l'aide du repère ci-dessous. Les deux critères vont déterminer 2 montants de cotisations différents (ou pas...). Dans cette fourchette de cotisations suggérées, à vous de choisir ensuite le montant qui paraît le plus adapté à votre situation ainsi qu'aux vues des enjeux du projet. Le montant de cotisation pourra être modifié si besoin tous les 3 mois.

	Revenu mensuel net/part	Cotisation suggérée pour le foyer	Budget disponible/part	Cotisation suggérée pour le foyer
RSA →	635 € ou moins	1 €	205 € ou moins	1 €
	750 €	5 €	215 €	5 €
	800 €	15 €	250 €	15 €
	850 €	20 €	265 €	20 €
	900 €	30 €	300 €	30 €
	950 €	35 €	315 €	35 €
	1 000 €	40 €	335 €	40 €
	1 050 €	50 €	365 €	50 €
	1 100 €	55 €	385 €	55 €
	1 150 €	65 €	415 €	65 €
	1 200 €	70 €	435 €	70 €
	1 250 €	80 €	465 €	80 €
	1 300 €	85 €	485 €	85 €
	1 350 €	90 €	500 €	90 €
	1 400 €	100 €	535 €	100 €
	1 500 €	115 €	585 €	115 €
REVENU MÉDIAN MONTPELLIER →	1 600 €	120 €	600 €	120 €
	1 750 €	130 €	635 €	130 €
	1 850 €	140 €	665 €	140 €
REVENU MÉDIAN MÉTROPOLE →	1 900 €	145 €	685 €	145 €
	2 100 €	160 €	765 €	160 €
	2 300 €	175 €	865 €	175 €
	2 500 €	190 €	965 €	190 €
	2700 € et plus	200 € et plus	1030 € et plus	200 € et plus



Le Comité citoyen de l'alimentation propose aux participantes de la Caisse de définir leur montant de cotisation à l'aide du repère ci-dessous. Les deux critères vont déterminer 2 montants de cotisations différents (ou pas...). Dans cette fourchette de cotisations suggérées, à vous de choisir ensuite le montant qui paraît le plus adapté à votre situation ainsi qu'aux vues des enjeux du projet. Le montant de cotisation pourra être modifié si besoin tous les 3 mois.

	Revenu mensuel net/part	Cotisation suggérée pour le foyer
RSA →	635 € ou moins	1 €
	750 €	10 €
	800 €	20 €
	850 €	25 €
	900 €	35 €
	950 €	45 €
	1 000 €	55 €
	1 050 €	65 €
	1 100 €	75 €
	1 150 €	80 €
	1 200 €	90 €
	1 250 €	100 €
	1 300 €	110 €
	1 350 €	120 €
	1 400 €	125 €
	1 500 €	145 €
REVENU MÉDIAN MONTPELLIER →	1 600 €	155 €
	1 750 €	170 €
	1 850 €	180 €
REVENU MÉDIAN MÉTROPOLE →	1 900 €	185 €
	2 100 €	205 €
	2 300 €	220 €
	2500 € et plus	230 € et plus

Budget disponible/part	Cotisation suggérée pour le foyer
205 € ou moins	1 €
230 €	10 €
255 €	20 €
270 €	25 €
295 €	35 €
325 €	45 €
350 €	55 €
380 €	65 €
410 €	75 €
420 €	80 €
450 €	90 €
475 €	100 €
505 €	110 €
530 €	120 €
545 €	125 €
600 €	145 €
630 €	155 €
670 €	170 €
700 €	180 €
725 €	185 €
840 €	205 €
920 €	220 €
975 € et plus	230 € et plus

Le Comité citoyen de l'alimentation propose aux participant·es de la Caisse de définir leur montant de cotisation à l'aide du repère ci-dessous. Les deux critères vont déterminer 2 montants de cotisations différents (ou pas...). Dans cette fourchette de cotisations suggérées, à vous de choisir ensuite le montant qui paraît le plus adapté à votre situation ainsi qu'aux vues des enjeux du projet. Le montant de cotisation pourra être modifié si besoin tous les 3 mois.

	Revenu mensuel net/part	Cotisation suggérée pour le foyer	Budget disponible /part	Cotisation suggérée pour le foyer
RSA →	635 € ou moins	1 €	205 € ou moins	1 €
	750 €	10 €	225 €	10 €
	800 €	20 €	245 €	20 €
	850 €	35 €	280 €	35 €
	900 €	45 €	300 €	45 €
	950 €	55 €	325 €	55 €
	1 000 €	65 €	350 €	65 €
	1 050 €	80 €	380 €	80 €
	1 100 €	90 €	405 €	90 €
	1 150 €	100 €	425 €	100 €
	1 200 €	110 €	450 €	110 €
	1 250 €	120 €	470 €	120 €
	1 300 €	135 €	505 €	135 €
	1 350 €	145 €	530 €	145 €
	1 400 €	155 €	550 €	155 €
	1 500 €	175 €	595 €	175 €
REVENU MÉDIAN MONTPELLIER →	1 600 €	190 €	630 €	190 €
	1 750 €	205 €	665 €	205 €
	1 850 €	220 €	700 €	220 €
REVENU MÉDIAN MÉTROPOLE →	1 900 €	225 €	725 €	225 €
	2 100 €	250 €	840 €	250 €
	2300 € et plus	270 €	930 € et plus	270 € et plus

GUIDE D'UTILISATION

**Je fais partie de l'expérimentation.
Comment est-ce que j'accède à la MonA ?**

Après avoir transmis mon formulaire d'enregistrement MonA, l'équipe salariée de la Caisse crée mon compte MonA.

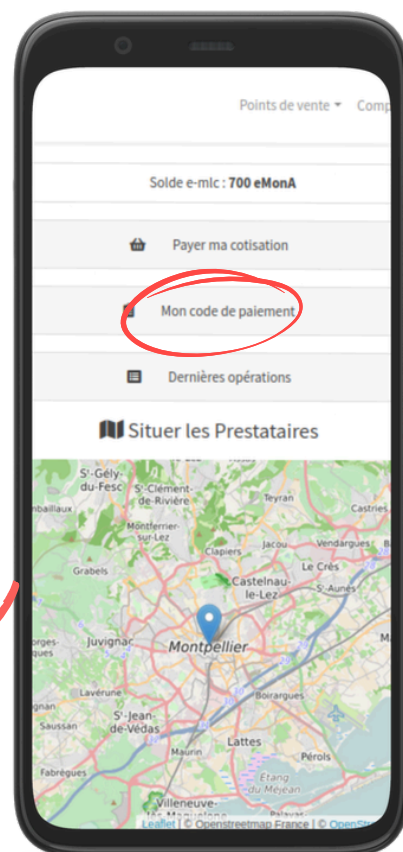


Je reçois **un mail** de confirmation de création de compte

Je clique sur le lien du mail
Je crée mon mot de passe utilisateur

Je suis ensuite redirigé-e vers **cette page** :

Je crée mon
code de paiement



En cas d'oubli de mon code, je ne pourrai pas le consulter MAIS je pourrai à tout moment en créer un nouveau sur mon espace personnel

GUIDE D'UTILISATION

Je souhaite recharger mon solde de MonA

Si je n'ai pas de CB, que je n'arrive pas ou ne souhaite pas payer ma cotisation en ligne :

Je peux la payer en espèces ou chèque aux comptoirs
le lundi ou jeudi 17h-18h30 au 14 rue Durand,
et le mercredi 14h-17h au 228 av. de Lodève.

Je paie ma cotisation en ligne



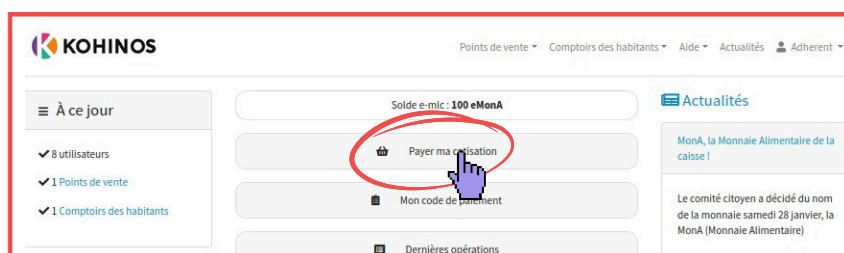
Deux options sont possibles :

- Paiement immédiat
- Paiement récurrent

Sur <https://monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr>



Je suis redirigé·e sur la page de paiement suivante :



1/ Paiement immédiat



Je peux ponctuellement choisir de faire un don en plus de ma cotisation.

2/ Paiement récurrent

Payer ma cotisation

Montant de la cotisation à payer : 100 €

Paiement récurrent

Nombre d'échéances désirées : *

Une échéance par mois. Le premier paiement est inclus dans le nombre d'échéances. Le nombre d'échéance réel pourra être diminué selon la date d'expiration du moyen de paiement utilisé. Pour demander une interruption anticipée, merci de contacter la caisse.

Jour du prélèvement dans le mois : *

26

Pour simplifier le traitement de l'information, le jour de prélèvement est fixé au jour du premier paiement ou au plus tard le 28 du mois.

En plus de ma cotisation je souhaite faire un don pour ce mois

TOTAL PREMIER PAIEMENT : 100 €

ÉCHÉANCES SUIVANTES : 100 €

PAYER EN CB MON PREMIER PAIEMENT ET CRÉER UN PAIEMENT RÉCURRENT

Je choisis le nombre de mois sur lesquels je souhaite être prélevé·e automatiquement (attention à ne pas dépasser la date de validité de ma CB)

Attention :

Le jour de prélèvement est automatiquement fixé lors du premier paiement et ne peut pas être modifié.

Pour en changer, il faut contacter la Caisse afin d'annuler le paiement récurrent, puis en créer un nouveau à la date souhaitée.

Dans les deux cas je suis redirigé·e sur la page de paiement suivante :

PayZen Paiement sécurisé

Choisissez votre moyen de paiement :

CB Mastercard Maestro

e-Card Bleue V PAY Visa Electron

VISA Visa

https://kohinos-fede.cooperatic.fr

Identifiant du marchand : 38913518

Référence commande : 63cff39549bc0

Montant : 20,00 EUR

Informations pour le paiement

Numéro de carte

Expire fin mois année

Cryptogramme visuel

VALIDER

RETOURNER À LA BOUTIQUE

Si la page ne s'affiche pas correctement, je clique sur : **MonA**



KOHINOS

Points de vente Comptoirs des habitants Aide Actualités Adherent

Cotisation payée

À ce jour

35 utilisateurs

4 Points de vente

3 Comptoirs des habitants

Rubriques

Solde e-mic: 100 eG

Payer ma cotisation

Mon code de paiement

Dernières opérations

Situer les Prestataires

Actualités

Esperluette

Epicerie L'Esperluette Celleneuve : nouveaux horaires d'ouverture : mardis et vendredis de 10h à 17h

Crée le 08/11/2022

Cinquième saison



Je reçois un mail de confirmation de paiement si tout est bon

JE VEUX FAIRE MES COURSES. COMMENT JE PAIE ?



Je peux payer en Mona tout ce qui est alimentaire.
Pour le reste, je dois le payer séparément
(produits ménagers, d'hygiène, alcool...)

Je donne mon nom et prénom au
commerçant pour m'identifier,



Je tape mon code de paiement
sur le terminal que me tend le
commerçant...

Maintenant, à table !



Si j'ai un problème lors d'un paiement ou lors du
renouvellement de ma cotisation, je n'hésite pas
à contacter l'assistance technique au :



07 81 11 00 79



MONA@CAISSE-ALIMENTAIRE-COMMUNE.FR
OU SUR L'APPLICATION DANS L'ONGLET AIDE /
NOUS CONTACTER

FOIRE AUX QUESTIONS

- J'AI PERDU MON MOT DE PASSE POUR MON COMPTE MONA

Je clique sur **mot de passe oublié**

Se connecter

Courriel :

Mot de passe :

Mot de passe oublié ? Se souvenir de moi

CONNEXION

J'indique **mon adresse mail**

Réinitialiser le mot de passe

Nom d'utilisateur ou adresse e-mail

Réinitialiser le mot de passe

Réinitialiser le mot de passe

Nouveau mot de passe*

Répéter le nouveau mot de passe*

Modifier le mot de passe

Mot de passe réinitialisé !

Un e-mail a été envoyé. Il contient un lien sur lequel il vous faudra cliquer pour réinitialiser votre mot de passe.
Remarque : Vous ne pouvez demander un nouveau mot de passe que toutes les 2 heures.

Si vous ne recevez pas un email, vérifiez votre dossier spam ou essayez à nouveau.

IMPORTANT : si j'ai oublié mon mot de passe utilisateur, mon code de paiement sera effacé! Je dois penser à le redéfinir (cf. ci-dessous)

- J'AI PERDU MON CODE DE PAIEMENT

Je me connecte à mon **espace perso**

SE CONNECTER

Je clique sur **Mon code de paiement** et j'en saisis un nouveau

Mon code de paiement

Saisir mon nouveau code (4 à 8 chiffres)*

VALIDER

FOIRE AUX QUESTIONS

J'AI FAIT UN PAIEMENT RÉCURRENT ET JE N'AI PAS REÇU DE MONA

La transaction a pu être bloquée pour des raisons de :

- date de validité de CB dépassée
- plafond de dépenses sur CB atteint
- autre raison de blocage de CB (vol, perte...)

Dans tous les cas contacter mona@caisse-alimentaire-commune.fr

JE VEUX CHANGER LA DATE DE MON PAIEMENT RÉCURRENT

Le jour de prélèvement est automatiquement fixé au jour du premier paiement.

Si je veux changer la date, je contacte mona@caisse-alimentaire-commune.fr

JE VEUX CHANGER LE MONTANT DE MA COTISATION

Je ne peux pas changer en autonomie mon montant de cotisation.

Pour le modifier, après m'être engagé·e à payer le montant de cotisation autodéterminé pendant au minimum 3 mois, je peux contacter la Caisse pour le modifier sans justificatif à mona@caisse-alimentaire-commune.fr

UN PAIEMENT M'EST REFUSÉ

1/ Je me connecte sur mon compte et je vérifie mon solde de MonA

2/ Je vérifie si j'ai bien payé ma cotisation pour le mois.

Si j'ai un doute, je peux tout de même essayer de payer ma cotisation. Aucun danger de la payer deux fois dans le mois car dans ce cas un message d'erreur rouge s'affichera "Cotisation déjà payée ce mois-ci".

LA MONA EST-ELLE CUMULABLE D'UN MOIS À L'AUTRE ?

Si je n'ai pas dépensé toutes mes MonA à la fin du mois, elles seront conservées pour les mois prochains.

Exemple : s'il me reste 20 MonA à la fin du mois de juin et que je suis un foyer de 1 personne, j'aurai un nouveau solde de 120 MonA après ma cotisation du mois de juillet.

J'AI OUBLIÉ DE COTISER SUR UN MOIS. PUIS-JE COTISER DEUX FOIS LE MOIS SUIVANT ?

Exemple : Si j'ai oublié de cotiser pour obtenir 100 MonA durant le mois de Juin, je ne pourrais pas cotiser deux fois de suite le mois de Juillet. Néanmoins un rappel vous est envoyé dans le mois afin de ne pas oublier.

FOIRE AUX QUESTIONS

POURQUOI NE PUIS-JE PAS ACHETER D'ALCOOL OU DE PRODUITS D'HYGIÈNE AVEC LA MONA ?

L'expérimentation de Caisse alimentaire commune vise à permettre à chacun·e d'accéder à une alimentation saine, de qualité et choisie. Cet effort démocratique de réappropriation des enjeux liés à l'alimentation a pour ambition de participer à la transition du système alimentaire territorial.

Les produits comme l'alcool et les produits d'hygiène ne contribuant pas à l'atteinte de ces objectifs, ils ne sont pas accessibles via la MonA.

UN TRAVAIL DE RECHERCHE EST EFFECTUÉ DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION, EST-CE QUE LES DONNÉES COLLECTÉES SONT ANONYMES ?

Comme dans tout travail de recherche, les chercheur·ses anonymisent toutes les données collectées afin que, lors de la diffusion des résultats, les participant·es à l'expérimentation ne soient pas identifiables.

QUI AURA CONNAISSANCE DU MONTANT DE MA COTISATION ?

Le montant de cotisation auto-déterminé par les participant·es, est connu par le-la tenancier·e de comptoir MonA au moment de l'enregistrement et s'il y a règlement de la cotisation en chèque ou en espèces.

Après ces moments il-elle n'y aura plus accès.

Seule l'équipe salariée a accès à l'ensemble des cotisations et est tenue contractuellement à la confidentialité.

JE SOUHAITE INTÉGRER LE COMITÉ CITOYEN, COMMENT PUIS-JE FAIRE ?

Le Comité citoyen a débuté en octobre 2022, il a été renouvelé en partie en septembre 2023.

Au mois d'avril 2025 une vingtaine de nouveaux membres ont intégré le Comité citoyen. N'hésitez pas à nous écrire si vous êtes intéressé·e pour le prochain renouvellement !

UNE CONNAISSANCE EST INTÉRESSÉE POUR FAIRE PARTIE DE L'EXPÉRIMENTATION, QUE LUI DIRE ?

Des foyers rentrent tous les mois par tirage au sort.

Pour s'inscrire il faut remplir le questionnaire sur le site. Une fois le tirage au sort passé, la personne sera recontactée.

QUELLE SUITE AU PROJET DE CAISSE ?

Le projet de Caisse alimentaire commune continue son chemin et a obtenu des financements de l'État en s'organisant avec plusieurs partenaires dans un "supe-projet" appelé "Terrasol". Vous trouverez toutes les informations sur les différentes actions sur le site de Terrasol <https://terrasol-solidarites.org/>

En parallèle de la Caisse alimentaire commune, nous lançons également une Caisse Commune d'Investissement permettant de soutenir des acteurs du système alimentaire local en décidant collectivement et démocratiquement des projets financés. Ce projet est en cours de travail par l'équipe de la Caisse alimentaire commune, des points de vente et producteur·ices ainsi que des membres du comité citoyen. Les premiers projets devraient être financés courant 2026